

## Table des matières

1	L'Ile-de-France met le cap sur le numérique.....	1
2	Geoffroy Roux de Bézieux : « Le Medef doit lui aussi se mettre en mouvement ».....	3
3	Investissements étrangers : Philippe veut mieux protéger les entreprises françaises.....	7
4	Loi Pacte : vers un renforcement des « golden shares ».....	9
5	Une baisse du chômage en 2017 inédite et inexpliquée.....	10
6	Le noyau dur du chômage fait débat.....	11
7	Assurance-chômage : les syndicats en appellent à l'exécutif.....	12
8	L'âge réel de départ à la retraite approche de 62 ans.....	13
9	Etat, élus locaux, syndicats... Oseront-ils sauver la SNCF ?.....	14
10	Réforme de la SNCF: huit mesures chocs pour remettre le transport ferroviaire sur la bonne voie 16	
11	Carlos Ghosn reconduit à la tête de Renault, Thierry Bolloré devient numéro deux.....	18
12	La Soc Gen ose la reconnaissance biométrique faciale pour ouvrir un compte.....	19
13	Radio France : le CSA choisit une procédure plus transparente.....	21
14	Dans un climat tendu, 1 000 agriculteurs vont être reçus à l'Elysée.....	23
15	Un Traité du Quirinal pour une nouvelle relation franco-italienne.....	24
16	A Munich, les dirigeants se penchent sur les risques de « conflit majeur ».....	25
17	Afrique du Sud : un nouveau président pour un pays fracturé.....	26

### ::: ILE-DE-FRANCE

## LES ECHOS – 16/02/2018

### 1 L'Ile-de-France met le cap sur le numérique



**La région veut faire du numérique un moyen d'améliorer la qualité de vie et non une contrainte. Elle vient d'installer son Conseil du numérique.**

Expérimentations. De la commande des feux rouges à l'informatisation des lycées, de la domotique au maintien des personnes âgées ou malades à leur domicile en passant par le paiement du ticket de métro ou la gestion de l'énergie, les expériences se multiplient depuis une trentaine d'années en région parisienne sans avoir réellement amélioré la qualité de vie des habitants. Un vide que tentent d'occuper,

là comme ailleurs dans le monde, les Google, Uber, Microsoft ou Amazon avec des offres financées par une valorisation boursière fondée davantage sur des prévisions de parts de marché à prendre que sur le choix des élus.

C'est tout l'enjeu du programme « Smart Region Initiative » lancé par la région Ile-de-France sur la période 2018-2021. Réunissant 30 spécialistes du numérique, chercheurs, entrepreneurs ou responsables techniques, le Conseil du numérique d'Ile-de-France a été installé officiellement la semaine dernière par la présidente de la région, Valérie Pécresse. Présidé par Pierre Dubuc, fondateur d'OpenClassrooms, le site Internet qui permet de se former aux métiers émergents.

## Transitions majeures

Il doit se réunir quatre fois par an pour aider la région à mettre en oeuvre son programme Smart Region et notamment « *travailler sur les mardis de la Smart Region, qui visent à une meilleure collaboration entre les [start-up](#), les acteurs associatifs, les collectivités et les services de la région* », explique-t-on à la région Ile-de-France, qui compte investir 57 millions d'euros pour le déploiement de la fibre optique entre 2018 et 2021. Sans infrastructure, pas de données...

« *Nous vivons deux transitions majeures, énergétique et numérique, dont l'impact va être considérable et marquer la transformation des territoires* », expliquait, en novembre dernier, Fouad Awada, urbaniste et directeur de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAU) en présentant le programme. Selon les études de son organisme, 513.000 emplois, 10 % du total dans la région, sont « *sensibles au numérique* ». Cela touche bien entendu l'économie collaborative, l'usine du futur, le nomadisme au travail mais aussi la formation, dont les lycées, le commerce et donc la logistique, [le transport ou plus largement la mobilité](#) . Et, dans tous ces domaines, « *le citoyen a droit à une offre de services multiple au lieu d'un opérateur unique* », résume Fouad Awada.

## Intégrateur d'initiatives

Concrètement, ces travaux vont porter essentiellement sur la gestion de l'énergie et les [smart grids](#) , la mobilité et le partage des moyens de transport, la santé, le sport notamment dans l'optique des JO de 2024, la sécurité, l'habitat, le bâtiment... Cela en respectant trois contraintes. La première est de savoir concilier fiabilité et usage simple du numérique afin qu'il ne génère pas de stress. Il en va de « *la qualité de la vie* », juge le patron de l'IAU. Deuxième contrainte, que cela ne se fasse pas au détriment de l'environnement car les data centers sont énergivores. Enfin, il faut que tous les territoires, urbains comme ruraux, soient interconnectables.

Dans ces conditions, la région veut se poser en « *puissant intégrateur d' [initiatives](#)* » débouchant sur de nouveaux services améliorant la qualité de vie des habitants, un enjeu d'attractivité d'autant plus important que l'Ile-de-France commence à perdre du terrain dans ce domaine par rapport à d'autres grandes métropoles mondiales. Ses propres services en seront les premiers bénéficiaires avec des données mises en commun pour simplifier et accélérer leur fonctionnement.

**Pour BAP (le groupe exploite déjà 15 plates-formes Morning Coworking à Paris et en proche banlieue), l'informatique nomade dope le co-working // <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301278272837-pour-bap-linformatique-nomade-dope-le-co-working-2153968.php>**

**Tech Care Paris aide les jeunes pousses à concrétiser leurs projets dans l'e-santé // <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0301270968380-tech-care-paris-aide-les-jeunes-pousses-a-concretiser-leurs-projets-dans-le-sante-2153973.php>**

Dominique Malécot

## **2 Geoffroy Roux de Bézieux : « Le Medef doit lui aussi se mettre en mouvement »**



La campagne pour la succession de Pierre Gattaz à la présidence du Medef va s'accélérer. Après l'entrée dans la compétition de deux candidats des régions, Patrick Martin (Auvergne-RhôneAlpes) et Frédéric Motte (Hauts-de-France), et la candidature surprise de Jean-Charles Simon, ancien DG du Medef, on attend l'entrée en lice officielle du négociateur social, Alexandre Saubot, président de l'UIMM. Candidat depuis le 24 janvier, pour la deuxième fois, Geoffroy Roux de Bézieux, le vice-président délégué chargé de l'économie, de la fiscalité et du numérique, explique à La Tribune son projet : il veut être « la voix des entrepreneurs » et « le candidat de la transformation numérique de l'économie française ».

« Entrepreneur engagé » et « militant patronal », comme il se définit lui-même, Geoffroy Roux de Bézieux (lire son portrait page 8) se présente pour la deuxième fois à la présidence du Medef. Un signe de persévérance pour cet adepte du triathlon « Ironman » d'une distance totale de 226 kilomètres (140,6 miles). Une compétition Ironman - « Homme de fer » en français - est une course multidisciplinaire consistant à enchaîner 3,8 km de natation, 180,2 km de cyclisme puis un marathon (course à pied de 42,195 km). Après presque cinq ans d'expérience à la vice-présidence de l'organisation patronale, chargé de l'économie, du numérique et de la fiscalité, GRDB veut incarner un « Medef de propositions ».

Son combat : faire entrer les entreprises dans les grandes transitions du xxie siècle, numérique et énergétique. Pour le fondateur de Virgin et de The Phone House, aujourd'hui investisseur dans l'alimentaire, et le tourisme, la division historique du Medef entre les services et l'industrie ne correspond plus aux réalités des transformations de l'économie. Il doute de la pertinence de la présence des corps intermédiaires dans les organismes paritaires, comme l'assurance chômage, si les conditions d'une gestion responsable ne sont plus réunies. Son projet est plutôt de réorienter le Medef sur son rôle de lobby et d'axer son mandat sur la pédagogie de l'entreprise et de ses valeurs, au premier rang desquelles la liberté d'entreprendre.

**LA TRIBUNE - Pourquoi être candidat à la présidence du Medef ? C'est la candidature de la maturité après une expérience de cinq ans à la vice-présidence de l'organisation patronale ?**

**GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX** - J'ai décidé de me porter candidat à la présidence du Medef pour mettre mon parcours diversifié, d'entrepreneur engagé et de militant patronal, au service d'une cause : l'entreprise, à un moment particulier, celui de l'accélération des grandes mutations technologiques. En vingt ans, j'ai créé et développé deux entreprises dans le secteur des services, Phone House puis Virgin Mobile ; depuis trois ans, je construis un groupe 100% patrimonial dans l'agroalimentaire, le tourisme et le sport et j'investis dans de nombreuses sociétés innovantes. Je suis vice-président délégué du Medef et vice-président du conseil de surveillance du groupe industriel PSA.

Ces expériences ont enrichi ma vision et me permettront de représenter avec impartialité l'ensemble des entreprises françaises, dans leur diversité, quels que soient leur taille, leur secteur économique ou leur territoire. Toutes les entreprises doivent faire face aujourd'hui aux deux principales mutations qui traversent l'économie mondiale : la transformation numérique et la transition énergétique. Il y a aussi des évolutions dans le monde du travail qui vont s'accélérer avec l'utilisation intensive de l'intelligence artificielle, qui va remplacer des postes dans beaucoup de secteurs. Nos entreprises doivent s'y

préparer, par la formation notamment. Et puis il y a le défi du réchauffement climatique qui oblige à repenser notre façon de produire et de consommer, à penser économie circulaire. Enfin, nous vivons une époque où la quête de sens prend le dessus et où l'entreprise doit mieux prendre en compte son impact sur ce qu'Emmanuel Macron a appelé à Davos le bien commun.

Dans ce contexte, la France traverse un moment politique assez unique : depuis trente ans, on n'a pas vu une telle volonté de mouvement et de réformes à la tête de l'État. Tout n'est pas parfait bien sûr, mais nous sommes dans une période où le Medef doit se mettre lui aussi en mouvement, au risque sinon de disparaître, du moins d'être court-circuité. Bien sûr, notre organisation a commencé cette mutation, par exemple avec la création de l'Université du numérique. Mais les changements sont si profonds et rapides que nous devons accélérer notre propre réforme. Dans le monde des réseaux sociaux et de l'information instantanée, notre légitimité ne fait plus consensus. Nous devons imaginer une nouvelle gouvernance équilibrée entre branches et territoires et mieux représenter les jeunes entrepreneurs et les femmes au sein de notre mouvement, afin qu'ils et elles puissent porter plus efficacement nos idées.

### **Quel rôle peut jouer le Medef au XXIe siècle, vingt ans après la disparition du CNPF, son prédécesseur ?**

La question qui peut se poser c'est : est-ce qu'on a vraiment besoin de corps intermédiaires ? Il y a dans la société française une demande de démocratie directe, et on voit bien qu'il y a chez certains la tentation de dire : « *Négocions directement dans l'entreprise, ce sera plus proche des réalités du terrain, plutôt qu'au niveau national.* »

C'est aller un peu vite en besogne : ce que l'on voit, c'est qu'il y a une fragmentation croissante des attentes des entreprises en fonction de leur taille et leur secteur. On est passé d'une économie fondée sur un modèle taylorien homogène à des organisations très diversifiées, de la startup qui a des salariés surdiplômés jusqu'à l'entreprise de BTP qui est concentrée sur son marché local, en passant par les multinationales du CAC 40 : les priorités ne sont à l'évidence pas les mêmes.

Rassembler le Medef dans cette diversité, cela passe d'abord par un discours sur les valeurs, et d'abord la liberté économique, qu'il faut défendre dans un pays encore colbertiste, étatiste et centralisé. Mon autre conviction, c'est que, face à l'ampleur des changements technologiques, ce ne sont plus les politiques qui transformeront le monde, mais les entreprises et les entrepreneurs. Cette idée est centrale dans le nouveau message que doit porter le Medef demain.

### **Quelle est votre position quant à la participation du Medef au paritarisme alors que l'État engage des réformes importantes de notre système de protection sociale ?**

Historiquement, toutes les négociations étaient centralisées et les partenaires sociaux, légitimes à gérer une partie de la sphère sociale en lien avec le monde salarié. Tout cela est en train d'éclater dans un monde plus fragmenté, et on constate que, petit à petit, les partenaires sociaux lâchent prise sur la gestion du monde paritaire. Ce n'est pas une question d'idéologie. Pendant très longtemps, on a opposé les libéraux anti-paritaires et les sociaux désireux de gérer eux-mêmes le système. À partir du moment où les besoins diffèrent selon les entreprises et où l'État intervient dans la gestion, le paritarisme doit évoluer. Prenons l'exemple de l'assurance chômage : on voit bien que, derrière la polémique sur la surtaxation des contrats courts, il y a la question des nouvelles formes de travail non salarié. À partir du moment où certaines entreprises ont besoin de flexibilité pour créer de l'emploi dans de nouveaux business models « à la demande » et que d'autres secteurs comme l'industrie ont, au contraire, besoin de stabilité pour former les salariés aux mutations en cours, avoir un régime unique d'assurance chômage centralisé n'est plus possible. La décentralisation du dialogue social, c'est-à-dire le fait de donner une partie du pouvoir de négocier aux branches et aux entreprises est la conséquence logique du changement de modèle d'organisation de l'économie. Je pense donc que le Medef doit se poser la question de sa présence dans un certain nombre d'organismes paritaires. À partir du moment où l'on veut mettre les démissionnaires et les indépendants sous la couverture de l'assurance chômage, on n'est plus du tout dans un régime assurantiel de salariés. De même, est-il est logique de négocier sur le temps de travail de la même façon dans toutes les entreprises ? Je ne le pense pas. Le cas des 28 heures en Allemagne est intéressant. Elles ne sont pas négociées pour l'ensemble de l'économie, mais

d'abord pour une première région pilote et pour un seul secteur, la métallurgie. C'est assez différent de la façon dont on a procédé en France jusqu'à présent. Cela me semble être la bonne méthode : le temps de travail ou les conditions de travail ne peuvent pas être les mêmes dans tous les secteurs. Et, surtout, elles restent une option non compensée sur le plan salarial.

### **La négociation sur l'assurance chômage se passe assez mal. Est-il sûr que le Medef participe au nouveau système s'il devient universel ?**

Ma position est très claire : les partenaires sociaux doivent rester gestionnaires de l'assurance chômage si et seulement si ils gardent la maîtrise de tous les paramètres de gestion et que cette gestion est totalement responsabilisée, sans garantie de l'État. La réalité, c'est que les partenaires sociaux ont mal géré l'assurance chômage depuis dix ans à cause de ce filet de rattrapage étatique, ce qui fait flamber les déficits et la dette de l'Unedic.

### **Ces conditions n'ont pas l'air d'être réunies ?**

Non, et c'est pour cela que la question se pose pour le Medef de quitter la gouvernance de l'assurance chômage et de laisser cette responsabilité à l'État.

### **Vous avez évoqué la question de l'avenir du travail face à la robotique et à l'intelligence artificielle. C'est une question qui se pose dans l'industrie mais aussi, et c'est nouveau, dans les services, comme le commerce et la banque...**

Dans un monde devenu totalement « schumpeterien » avec l'accélération des révolutions technologiques, des emplois vont disparaître dans de nombreux secteurs. Mais je ne fais pas partie des pessimistes : l'histoire a prouvé qu'à chaque révolution industrielle de nouveaux emplois sont apparus pour remplacer ceux qui ont disparu. Les créations d'emplois nouveaux ont toujours été supérieures aux destructions d'emplois jusqu'ici. Ce qui est nouveau c'est la vitesse de la transition pour les individus. Quand quelqu'un a fait pendant trente ans le même métier, il faut le former à nouveau. Et il y a aussi un problème de transition géographique car les emplois détruits et créés ne le sont pas par les mêmes entreprises ni au même endroit. On voit bien qu'il y a une France qui va bien, celle des grandes métropoles, celle des « premiers de cordée », mais aussi la France des territoires et des villes moyennes qui souffre parce qu'elle n'est pas assez entrée dans cette transition. La première réponse, c'est d'avoir une régulation qui permette de diffuser beaucoup plus rapidement l'innovation : c'est en partie ce qu'essaie de faire Emmanuel Macron avec la baisse de la surtaxation du capital et l'assurance chômage des démissionnaires et des indépendants, pour favoriser la mobilité du capital et des individus. La deuxième réponse, c'est de réussir la transformation numérique des PME pour qu'elles se réinventent à l'heure du digital et du e-commerce. Quand on digitalise son entreprise, on trouve de nouveaux débouchés et on crée de nouveaux emplois. Le troisième étage, c'est le développement de la culture entrepreneuriale : avec la « startup nation », la France fait des progrès spectaculaires très encourageants, comme le montrent les succès de la French Tech et la croissance des levées de fonds.

### **Les startups, on en a, mais le problème, c'est qu'on a peu de « licornes » [entreprises technologiques valorisées plus de 1 milliard de dollars, ndr]...**

Certes, mais cette économie est comme un château de sable : il faut que la pyramide soit très large, il faut beaucoup de startups pour faire émerger des géants. C'est une question de temps : ce mouvement date d'il y a à peine dix ans...

### **Et comment favoriser la mobilité des individus ?**

Toutes les études sur le chômage pointent le problème de la mobilité géographique. C'est aussi un problème culturel : les Français ont une tradition de mobilité moindre que les Américains. Le digital permet d'apporter une réponse car c'est une opportunité pour relancer les villes moyennes et des territoires aujourd'hui en déshérence. Le digital permet de délocaliser des emplois à forte valeur ajoutée dans des territoires plus éloignés des métropoles.

## **Quel interlocuteur serez-vous face à Emmanuel Macron dans une France qui est loin d'avoir encore résolu tous ses problèmes de dépenses publiques ou de déficit commercial ?**

Il faut passer du Medef de combat - qui était pleinement justifié en 2012 car on était en plein matraquage fiscal des entreprises et des particuliers et il fallait avoir un discours frontal pour faire pression sur le gouvernement - à un Medef de propositions et d'idées, qui a un coup d'avance dans le débat public. Tout en restant vigilants, car la France est encore loin d'être sortie d'affaire. Le déficit public et surtout la dette et les dépenses publiques sont trop élevés. Les dépenses sociales représentent plus de 30% du PIB. Il faut profiter de la croissance revenue pour réduire nos déficits et nos dépenses publiques. Le Medef ne doit pas être complaisant, mais il doit savoir proposer les chantiers de demain, notamment sur ces sujets de transformation digitale et énergétique.

## **La loi Pacte de Bruno Le Maire pour faire grandir les entreprises sera débattue au Parlement après l'élection au Medef. Quelles sont, selon vous, les priorités ?**

Il y a toujours un problème de compétitivité-coût, notamment sur le niveau des prélèvements obligatoires. Il y a un effort fait sur l'impôt sur les sociétés, mais il faut baisser les impôts de production, ceux qui pèsent sur le chiffre d'affaires et sur le travail. C'est important parce que pour qu'une entreprise se développe à l'export, il faut d'abord faire des marges. Et il y a aussi un problème de compétitivité hors coût que nous devons résoudre en améliorant la capacité des entrepreneurs, notamment des PME, à innover pour aller conquérir des marchés extérieurs. La bonne nouvelle, c'est que nous sommes en train de voir enfin le plein effet du CICE et du pacte de compétitivité et que les marges des entreprises se redressent. L'autre bonne nouvelle, c'est que cela n'a jamais été aussi facile de s'internationaliser grâce au digital : c'est ce que j'ai fait par exemple en référençant Oliviers & Co sur Alibaba, ce qui nous permet d'avoir accès au marché chinois depuis la Provence. Sur le financement, ce n'est pas un problème bancaire mais de haut de bilan. C'est un sujet culturel : les chefs d'entreprise en France ont tendance à vouloir rester maîtres chez eux et à ne pas savoir ouvrir leur capital. Avoir un actionnaire extérieur qui porte un regard, c'est très utile pour accélérer sa croissance. Et, enfin, il y a un sujet de transmission des entreprises lié à la démographie qu'il faut traiter dans la loi Pacte.

## **Quelle est votre position sur la réforme de l'objet social de l'entreprise ?**

Il est indéniable que la responsabilité des entreprises dans un monde qui change aussi vite s'accroît. L'entreprise doit certes d'abord faire du profit car c'est la condition de sa pérennité, mais elle a des impacts qui sont bien plus larges sur la société et sur son environnement ; plus elle est grande plus c'est important. Ce point ne fait pas débat : tous les entrepreneurs même les plus petits seraient d'accord pour dire que la responsabilité ne se limite pas à son compte d'exploitation et s'étend aux parties prenantes.

La question, c'est de quelle manière symboliser cela. Faut-il une loi ? C'est un réflexe très français. Inscrire dans le Code civil une nouvelle définition de l'entreprise ne me semble pas souhaitable. Ou bien faut-il un système plus souple, plus optionnel, passant par une option au sein du Code civil ou une réforme du Code de Commerce, qui concerne moins d'entreprises ?

Très clairement, je pense qu'il faut privilégier la solution optionnelle car une société unipersonnelle ou une multinationale ne peuvent pas avoir les mêmes contraintes. Là aussi, il y a une dimension culturelle : tous les entrepreneurs reconnaissent que la prise en compte des parties prenantes fait partie aujourd'hui de la réussite, et certains constatent même que c'est une des conditions de cette réussite. Il faut un symbole : cela peut être l'entreprise à mission, mal baptisée en France Sose (Société à objet social étendu), ce qui n'est pas très réussi sur le plan marketing. Ce statut présente des avantages pour certaines entreprises cotées qui souhaitent se protéger de leurs actionnaires activistes. Il faudrait aussi approfondir le code Afep-Medef parce que les entreprises cotées qui font appel à l'épargne publique sont un peu plus responsables que les autres et parce que c'est une exigence portée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs, comme Blackrock, qui leur réclament de respecter les règles de la RSE [Responsabilité sociale de l'entreprise] de façon plus rigoureuse.

Pour conclure, je suis d'accord pour dire que l'entreprise doit participer au bien commun mais en contrepartie, sa voix doit être mieux entendue. Le président du Medef est souvent qualifié de « patron des patrons » : je veux être la voix des entrepreneurs. C'est pour cela que je lancerai une enquête sur l'image du Medef et des entreprises. Le sujet n'est pas de faire aimer l'entreprise en soi, mais de la défendre et de faire comprendre ses enjeux. Si je suis élu, mon mandat sera beaucoup centré sur la pédagogie du rôle de l'entreprise avec une communication adaptée pour montrer que tout se tient : quand les entreprises vont bien, l'emploi se développe et c'est bon pour le pays.

### **Quels sont vos projets concernant la réforme de la gouvernance du Medef et comment éviter la division entre le secteur des services et celui de l'industrie ?**

Cette confrontation souvent évoquée entre l'industrie et les services ne correspond plus à la réalité de l'économie d'aujourd'hui. Je suis vice-président du conseil de surveillance de PSA, qui est une entreprise de l'industrie automobile, certes, mais qui se développe dans les services avec les nouvelles mobilités. Avec la révolution digitale, ces frontières s'estompent. Je ne suis donc pas le candidat d'un camp contre un autre : je veux être le candidat de la transformation numérique de l'économie française.

Sur la gouvernance, effectivement, elle n'a pas changé significativement depuis la création du Medef il y a vingt ans. Il faut donc remettre les choses à plat. Il y a bien sûr des intérêts contradictoires au sein du Medef, ne soyons pas naïfs. Mais il faut travailler sur ce qui nous rassemble. Je veux lancer des états généraux, pour définir la nouvelle gouvernance du Medef au cours des six premiers mois de mon mandat. Nous y travaillerons de juillet à décembre avec les adhérents, afin de définir les réformes nécessaires autour de quelques pistes claires : plus de parité, donc plus de femmes, plus de représentation des territoires, des PME et des startups. Sur cinq ans, je me fixe un objectif de féminisation des instances de direction du Medef et je veux que tous les territoires, c'est-à-dire les 13 régions et l'outre-mer, soient représentés à la table du conseil exécutif.

**Philippe Mabille**

## **::: ÉCONOMIE**

**LES ECHOS – 16/02/2018**

### **3 Investissements étrangers : Philippe veut mieux protéger les entreprises françaises**



**EXCLUSIF - Le Premier ministre veut étendre les secteurs protégés par le décret dit Montebourg. Et introduire des sanctions graduées en cas de non-respect des engagements.**

Après le « Choose France » pour attirer les investisseurs étrangers, le gouvernement entend montrer qu'il ne verse pas pour autant dans la naïveté. Les investisseurs chinois, américains, européens sont les bienvenus dans l'Hexagone, mais pas dans tous les secteurs. Le gouvernement a ainsi décidé de [renforcer les prérogatives données à Bercy](#) pour bloquer certaines opérations. Dans le contexte actuel de fortes liquidités, qui va encore être accentué pour les entreprises américaines du fait de [la réforme fiscale](#) votée il y a peu, l'exécutif sait que les entreprises tricolores vont devenir des proies qu'il faut, selon lui, protéger.

Depuis 2014, date de parution du décret dit Montebourg, la France peut bloquer des projets d'investissements étrangers dans les domaines suivants : énergie, eau, transport, communications électroniques et santé publique. En plus des secteurs liés à la défense nationale, déjà couverts par un décret de 2005. Edouard Philippe doit annoncer ce vendredi, lors d'un déplacement dans une usine L'Oréal, que le champ d'application du décret va désormais s'étendre aussi à l'intelligence artificielle, aux datas, aux nanotechnologies (des secteurs évoqués mi-janvier), mais aussi à d'autres domaines comme le spatial et les infrastructures financières.

### **De nouveaux secteurs**

Le gouvernement a cherché à étendre au maximum le champ du contrôle en prenant des domaines très transverses, tels que les datas ou l'intelligence artificielle. Avec le risque, en retour, de voir [certains besoins en financement non pourvus](#), comme l'ont signalé certains acteurs de la French Tech. Mais l'Etat est tenu de rester dans le cadre de la « défense de l'ordre public et de la sécurité nationale » qui fonde le décret.

Difficile dans ce cas d'y inclure les cosmétiques ou la sécurité alimentaire, qui aurait pu couvrir un groupe tel que Danone, même si le déplacement du Premier ministre chez l'Oréal est tout de même censé envoyer un signal ferme à [Nestlé](#), alors que le [pacte d'actionnaires](#) qui lie le géant suisse à la famille Bettencourt se termine dans moins d'un mois. Cette extension sectorielle devrait rendre plus fréquent le [recours](#) au décret, qui est déjà utilisé dans une centaine de cas par an en moyenne, selon Matignon.

### **Suivi des engagements**

Au-delà de la phase préliminaire d'examen d'un investissement, le gouvernement souhaite aussi faire un meilleur suivi des engagements pris par les investisseurs eux-mêmes, qu'il s'agisse du maintien d'un volant d'emplois dans l'Hexagone, ou du respect d'un volume d'investissements dans un domaine donné. Le suivi de ces engagements serait toujours piloté par la direction générale du Trésor, comme aujourd'hui, mais avec le soutien d'experts extérieurs si nécessaire pour réaliser des audits.

### **Sanctions mieux proportionnées**

Enfin, un nouveau panel de sanctions sera mis à disposition de l'administration. Aujourd'hui, à part l'annulation pure et simple de la vente ou le fait d'infliger une sanction dont le montant est fixé au double de l'investissement réalisé, la France ne possède pas d'autres moyens de pression. La gravité et l'ampleur de ces deux sanctions font qu'elles ne sont jamais utilisées.

Le Premier ministre souhaite donc introduire des amendes forfaitaires qui permettraient de mieux moduler la sanction en fonction de la gravité des faits, quand l'investisseur ne tient pas ses engagements initiaux (effectifs, promesses d'investissements, etc.). Autre levier d'action : le ministre de l'Economie pourrait décider de suspendre les droits de vote des investisseurs étrangers sur les actifs concernés, jusqu'à la mise en conformité avec les engagements pris lors de la cession.

**Marie Bellan**

**LES ECHOS – 16/02/2018**

## 4 Loi Pacte : vers un renforcement des « golden shares »



**EXCLUSIF** - Les droits des « golden shares », ou actions spécifiques », pourraient être étendus au transfert de propriété intellectuelle. L'Etat en possède dans Thales, Engie et Nexter Systems.

C'est l'un des leviers dont dispose l'Etat pour peser dans les entreprises stratégiques. La « golden share » ou [action spécifique](#), existe aujourd'hui chez Thales, Engie et Nexter Systems. Elle a été envisagée à plusieurs reprises pour EADS (devenu Airbus). Très encadrée par le droit communautaire, elle offre à l'Etat un droit de regard dans certaines situations bien précises.

En France, c'est une ordonnance de 2014 qui définit ses règles. Généralement émise lors d'une privatisation, la « golden share » peut permettre de bloquer le franchissement de seuil d'un actionnaire, la cession de certains actifs ou la nomination d'un représentant au [conseil d'administration](#), mais uniquement si cette décision porte atteinte aux « intérêts essentiels » du pays.

### Transferts de propriété intellectuelle

Selon nos informations, l'exécutif voudrait élargir ses pouvoirs. [La future loi Pacte portée par Bruno Le Maire](#), attendue en Conseil des ministres le 18 avril, devrait ainsi étendre le droit de veto aux transferts de « propriété intellectuelle ». Un moyen de protéger l'innovation française, qui peut être stratégique pour la sécurité nationale. Les « golden shares » resteraient limitées au secteur de la défense ou à certaines industries stratégiques, dans la mesure où la jurisprudence européenne restreint fortement leur utilisation.

Par le passé, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a notamment invalidé la « golden share » d'Elf Aquitaine, dont l'entreprise, aujourd'hui fusionnée avec Total, avait hérité lors de sa privatisation. La CJUE avait jugé à l'époque que ces restrictions ne pouvaient se justifier que par des motifs d'ordre public, de sécurité ou de raisons impérieuses d'intérêt général. Autrement dit, l'Etat ne pouvait pas bloquer une [OPA](#) hostile dans une entreprise privatisée. L'Allemagne a elle aussi eu longtemps un litige avec la Commission européenne sur la célèbre « Golden Share » dont bénéficiait le land de Basse-Saxe dans Volkswagen.

Hors du cadre des « golden shares », l'Etat peut exercer des droits en vertu d'un [pacte d'actionnaire](#) ou d'une convention signée avec la société. C'est le cas pour Airbus, Safran, ou Dassault Aviation.

### Plus de moyens pour BPI France

La future loi Le Maire devrait accroître la capacité d'intervention de BPI France Participations, bras armé de la banque publique, pour investir dans des sociétés stratégiques. La société d'investissement « *s'endetterait pour pouvoir prendre des participations, à hauteur de plusieurs milliards d'euros.* » A la différence de l'Agence des participations de l'Etat ([APE](#)), qui possède des blocs importants dans de grands groupes, BPI France a vocation à prendre pied dans des entreprises stratégiques pour éviter leur passage sous contrôle étranger.

Ingrid Feuerstein

## 5 Une baisse du chômage en 2017 inédite et inexplicable



**L'ampleur du recul, de 1,1 point en un an, surprend, à commencer par l'exécutif, qui refuse de crier victoire.**

Du jamais vu! [Selon les données publiées ce jeudi par l'Insee](#), le taux de chômage a reculé de 0,7 point au quatrième trimestre 2017, pour atteindre 8,9 % de la population active en France entière (8,6 % dans la seule métropole). Soit le plus bas niveau atteint depuis fin 2008 et surtout une baisse d'une ampleur inédite, le précédent reflux maximal observé sur trois mois ayant été, fin 2006 et 2007, de 0,5 point. Même satisfecit sur la décrue de 1,1 point du taux de chômage sur un an: c'est une première depuis la fin 2000 et le deuxième meilleur résultat annuel de tous les temps, dans l'Hexagone ou en France entière, outre-mer compris.

Une fois n'est pas coutume, toutes les tranches d'âge bénéficient de cette embellie: les jeunes actifs, dont le taux de chômage (- 2,6 points sur un an) redescend à 21,3 %, les seniors (- 0,5 point sur un an) et les 25-49 ans (- 1,1 point sur un an). Même le taux de chômage de longue durée, qui comptabilise les personnes sans emploi depuis plus d'un an, a fondu de 0,7 point sur un an, pour s'établir à 3,6 % de la population active, le plus bas enregistré depuis fin 2012. Il n'y a que le halo du chômage (personnes inactives qui souhaitent un emploi mais ne sont pas recensées comme chômeuses) qui ressort en hausse, de 77. 000 au quatrième trimestre et 12. 000 sur un an, à 1,5 million.

Quoi qu'il en soit, le nombre de chômeurs, en France entière (2,66 millions) ou métropolitaine (2,50 millions), a retrouvé fin 2017 son niveau atteint six ans plus tôt. La courbe du chômage s'est bel et bien inversée, affichant un repli de 1,6 point depuis son plus haut du troisième trimestre 2015. Des résultats dus à la politique de l'offre ([CICE](#) et [pacte de responsabilité](#)) lancée il y a quatre ans par [François Hollande](#), à la [reprise mondiale](#) et au [regain de confiance observé en France depuis l'élection d'Emmanuel Macron](#).

### Révision à la hausse

Voilà pour la radiographie... que personne n'explique. «On a de super chiffres dont on n'ose se réjouir: la reprise et la confiance sont là mais pas au point de justifier un tel résultat», explique-t-on au ministère du Travail. «La tendance à la baisse était attendue mais pas son ampleur, confirme Éric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'OFCE, un institut keynésien. Même en retournant les indicateurs dans tous les sens, on a du mal à retomber sur nos pieds.»

Les deux récentes annonces de l'Insee, à deux jours d'intervalle, sont tout simplement incompatibles: mathématiquement, il ne peut y avoir 300. 000 chômeurs de moins et 250. 000 créations nettes d'emplois en 2017 alors que le nombre d'actifs a bondi de l'ordre de 120 .000. «Pour atteindre une telle baisse du chômage, il aurait fallu créer deux fois plus d'emplois en un an, soit un demi-million», assure Denis Ferrand, directeur de COE-Rexecode, un institut libéral. Après la hausse surprise de 0,2 point du taux de chômage au troisième trimestre, l'économiste s'attendait à une correction à la baisse de 0,3 ou 0,4 point en fin d'année, «mais pas à une telle performance», en pointant du doigt «la volatilité des chiffres de l'emploi ces derniers mois».

Il va falloir attendre quelques semaines pour y voir plus clair, et notamment la publication le 13 mars des chiffres définitifs de l'emploi salarié pour 2017, qui pourraient être revus à la hausse. Voire quelques mois, avec surtout la livraison le 17 mai du taux de chômage pour le premier trimestre 2018, qui pourrait replonger ou afficher une révision de la performance du quatrième trimestre 2017. D'ailleurs, Muriel Pénicaud parie toujours sur une «baisse sensible et durable du taux de chômage vers la fin de l'année, et surtout en 2019». Même prudence du côté d'Édouard Philippe: «Nous voulons en la matière non pas célébrer une victoire, une petite victoire, mais une victoire quand même. Nous voulons gagner une bataille et une guerre durablement contre le chômage de masse», a-t-il affirmé jeudi lors de la séance des questions au gouvernement au Sénat.

[Marc Landré](#)

## LES ECHOS – 16/02/2018

### 6 Le noyau dur du chômage fait débat



**La Commission européenne estime le taux de chômage structurel en France à 9,2 %. Soit plus que le taux de chômage total mesuré au quatrième trimestre de 2017.**

Retombé à [8,9 % au quatrième trimestre 2017](#), le taux de chômage en France est désormais inférieur au niveau du chômage structurel estimé par les économistes de la Commission européenne. Bruxelles considère en effet que celui-ci était de 9,2 % de la population active l'an passé. Comme Emmanuel Macron. Mardi dernier, le chef de l'Etat a déclaré [devant les journalistes de l'association de la presse présidentielle](#) que « *les gens vous disent que [...] le taux de chômage structurel en France est de 9 %, c'est ça le scandale.* »

Le taux de chômage structurel est celui en dessous duquel des tensions apparaissent sur les prix et les salaires. Théoriquement, l'économie ne pourrait donc pas faire baisser le nombre de sans-emploi en dessous de ce taux longtemps sans risquer la surchauffe. Il s'agit d'un taux « naturel » de chômage en quelque sorte. Le hic avec ce raisonnement, c'est qu'aujourd'hui, aucun signe de résurgence de l'inflation ou d'augmentation importante des salaires n'est visible en France. Est-ce à dire que le logiciel des économistes est cassé ?

#### **Le taux de chômage ne reste jamais longtemps en dessous de 8 %**

Une chose est sûre : sur longue période, le taux de chômage a beaucoup de mal à rester plusieurs trimestres en dessous de 8 %. Depuis 1996, il n'a été inférieur à ce seuil que lors de 16 trimestres sur 88. D'ailleurs, depuis cette date, le taux moyen par trimestre s'élève à 8,9 %.

Le taux de chômage structurel n'est donc peut-être pas de 9,2 % exactement, mais il n'en reste pas moins relativement élevé par rapport à celui de l'Allemagne par exemple. Il est aussi probable que ce taux a augmenté depuis la crise. En effet, la France compte 400.000 chômeurs de longue durée de plus qu'en 2008. Or, longtemps éloignées de l'emploi, ces personnes voient leurs compétences se dégrader à l'heure des évolutions technologiques, ce qui rend plus difficile leur embauche par des entreprises. C'est l'effet d'hystérèse étudié par les économistes, concept emprunté à la physique selon lequel un choc temporaire peut avoir des effets permanents.

Sans compter que la France a une particularité par rapport à des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne : les non-diplômés ont de plus en plus de difficultés à intégrer le marché du travail. [Au troisième trimestre, le taux de chômage des personnes n'ayant aucune qualification était de 19.4 %](#) . Et, alors que [le taux d'emploi des 25 à 49 ans sans aucune qualification](#) était de l'ordre de 72 % dans les années 1980, il est tombé à 55 % seulement cette année, phénomène que l'on n'observe pas chez nos voisins. Bref, tout se passe comme si la société française avait décidé d'exclure les non-qualifiés du marché du travail. C'est peut-être cela, le scandale.

**Guillaume de Calignon**

**LE FIGARO – 16/02/2018**

## **7 Assurance-chômage : les syndicats en appellent à l'exécutif**



### **Les partenaires sociaux se retrouvent jeudi prochain pour tenter de trouver un compromis sur la réforme de l'assurance-chômage**

La négociation entre les organisations patronales et syndicales s'envenime sur la réforme de l'assurance-chômage. Réunis [jeudi soir au Medef pour une séance censée être conclusive](#), les partenaires sociaux n'ont pas réussi à trouver un compromis. En cause: le dispositif visant à limiter l'utilisation excessive de contrats courts auquel le patronat reste farouchement opposé. Remontés, les syndicats sont montés au créneau et en appellent désormais à la responsabilité du gouvernement.

En clair, ils veulent que l'exécutif réaffirme, avant la nouvelle réunion de négociation prévue jeudi prochain, son engagement d'infliger un système de bonus-malus aux entreprises si ces dernières ne parviennent à trouver une solution elles-mêmes. «Il faut que le gouvernement prenne la parole. La CFDT ne prendra pas le risque d'un accord flou», a averti Véronique Descacq, la représentante de l'organisation syndicale pour qui cette réunion était «consternante».

La création d'un bonus-malus sur les cotisations patronales à l'assurance-chômage était une promesse de campagne présidentielle d'Emmanuel Macron. Mais en décembre dernier, l'exécutif a finalement décidé de laisser la main aux partenaires sociaux en leur demandant de trouver un dispositif pour lutter contre le travail précaire, dans la lettre de cadrage sur la réforme. Et de menacer, toutefois, qu'en cas d'échec, le bonus-malus - jugé coûteux et inutile par le patronat - était «prêt».

### **«Un chèque en blanc»**

«La menace du gouvernement est très explicite. Elle me semble suffisante pour que l'ensemble des branches concernées se mobilisent pour apporter de meilleures réponses», a déclaré de son côté le représentant du Medef, Alexandre Saubot.

Concrètement, dans son projet de compromis, le patronat prévoit que le dispositif soit négocié avant la fin de l'année au niveau des branches professionnelles qui utilisent beaucoup de contrats très courts (intérim, hôtellerie-restauration, spectacle et médico-social).

En signe d'ouverture, jeudi, il a proposé d'élargir le champ en invitant - de manière non obligatoire - «l'ensemble des autres branches» à ouvrir des négociations. «Ce qui équivaut à signer un chèque en blanc au patronat», fustige Eric Courpotin, le représentant de la CFTC. Les syndicats veulent que les négociations soient obligatoires dans toutes les branches et que [la sanction d'un «bonus-malus»](#) en cas d'échec soit mentionnée noir sur blanc dans le texte. Car «s'il n'y a pas de sanction, les branches ne négocieront pas», estime par ailleurs Eric Courpotin.

[Manon Malhère](#)

## LES ECHOS – 16/02/2018

### 8 L'âge réel de départ à la retraite approche de 62 ans



**L'âge moyen de départ à la retraite a augmenté d'un an et quatre mois depuis la réforme de 2010. Le décalage à 67 ans de l'âge du taux plein commence à produire ses effets.**

Le candidat Macron avait promis [qu'il ne toucherait pas à ce paramètre très sensible](#) de [l'équilibre financier du système de retraites](#). L'âge moyen de départ à la retraite recule néanmoins déjà, avec une grande régularité, et cela depuis six ans. Il était de 61 ans et 10 mois fin 2016, soit 1 an et 4 mois de plus qu'en 2010, selon [une étude](#) de la Direction de la recherche (Drees) du ministère de la Santé, parue ce jeudi.

Cette tendance contraste avec l'abaissement de 2 mois de l'âge observé auparavant, entre 2004 et 2010. Une baisse due à la mise en place des départs anticipés pour carrière longue, et de carrières plus complètes chez les femmes, leur permettant de « raccrocher » plus tôt avec une pension plus confortable.

Retarder les départs, c'était l'objectif de la réforme des retraites de 2010. La droite a programmé le recul de deux ans de l'âge légal minimum, à 62 ans, puis de l'âge de la fin de la décote, à 67 ans. Dans un premier temps, seul l'âge minimum a commencé à reculer. Cette montée en charge s'est achevée au début de l'année 2018. Depuis juillet 2016, la borne d'âge du taux plein se déplace à son tour, et continuera à se décaler jusqu'en 2022. A cela s'ajoutera à partir de 2019, [pour les salariés, une nouvelle incitation](#) à partir un an plus tard pour toucher une retraite complémentaire à taux plein.

#### **La durée passée à la retraite va reculer**

Les âges légaux ne coïncident jamais exactement avec l'âge réel, car il y a des départs anticipés pour carrière longue, des travailleurs en catégorie active, ou à l'inverse des actifs qui ne souhaitent pas s'arrêter. Mais en fin de compte, la courbe des départs ressemble beaucoup à la norme légale.

Du fait de cette réforme, le taux de retraités à 60 ans a reculé de 34 points entre 2010 et 2013, tombant à 30 %. En 2016, l'augmentation de l'âge du taux plein a déjà provoqué une baisse de 3 points, à 91 %, de la proportion de personnes de 65 ans qui sont à la retraite.

Le décalage de l'âge de départ a aussi des conséquences sur le temps dont les seniors pourront profiter après la vie active. Pour les générations nées à partir de 1951, qui subissent la réforme de 2010, la durée moyenne passée à la retraite devrait baisser un peu.

C'est une inversion de tendance. L'espérance de vie à la retraite atteint un pic pour la génération née en 1950 : 26 ans et 6 mois, et même 28 ans et 3 mois pour les femmes, qui vivent plus longtemps. C'est presque 5 ans de plus que pour la génération née en 1926. Collectivement, ces sexagénaires profiteront à plein de l'essor de la longévité.

Solveig Godeluck

## ENTREPRISES

L'OPINION – 16/02/2018

### 9 Etat, élus locaux, syndicats... Oseront-ils sauver la SNCF ?



**Le rapport Spinetta juge la concurrence souhaitable dans le rail et liste les conditions pour que l'entreprise publique puisse l'affronter. Mais il n'est pas le premier à souligner l'urgence du chantier !**

Le rapport sur l'avenir du rail français, rendu jeudi par l'ex-patron d'Air France Jean-Cyril Spinetta au Premier ministre Édouard Philippe, contient une quarantaine de propositions, indispensables, souvent déjà formulées, et sans provocation (rien sur le régime spécial, par exemple). Une loi doit suivre afin de préparer l'ouverture à la concurrence, avant la fin de l'année pour répondre au calendrier fixé par l'Union européenne.

« Pourquoi Jean-Cyril Spinetta a-t-il dû rendre son rapport à la sauvette à Matignon, comme si c'était honteux ? » C'est un fin connaisseur du secteur ferroviaire, proche de la ministre des Transports Elisabeth Borne, qui pousse ce coup de gueule. Il redoute une vieille habitude prise par les pouvoirs publics avec la SNCF : lister encore et encore les défis, puis reculer lorsqu'il s'agit d'appliquer les solutions.

Jean-Cyril Spinetta a tout de même tenu une conférence de presse improvisée en début d'après-midi jeudi, après avoir rencontré Edouard Philippe. L'ex-patron d'Air France espère que [son rapport ne servira pas, à son tour, à caler des armoires](#) : « J'ai formulé des propositions au gouvernement. Certaines existaient depuis longtemps. A lui de les suivre ou pas », a-t-il commenté, en appelant à la « responsabilité des acteurs ». Jusqu'ici, aucun n'a brillé par son courage. « Le rapport Spinetta pose un constat peu flatteur pour l'Etat, les politiques, les syndicats, confirme un collaborateur de la ministre. Ils ont laissé par confort la situation se dégrader. [C'est la grande prise de conscience.](#) »

Jean-Cyril Spinetta l'admet : il a découvert avec surprise que le transport ferroviaire n'était pas en déclin. Il concentre 10 % du transport de voyageurs en France, une part qui augmente et est supérieure [à ce](#)

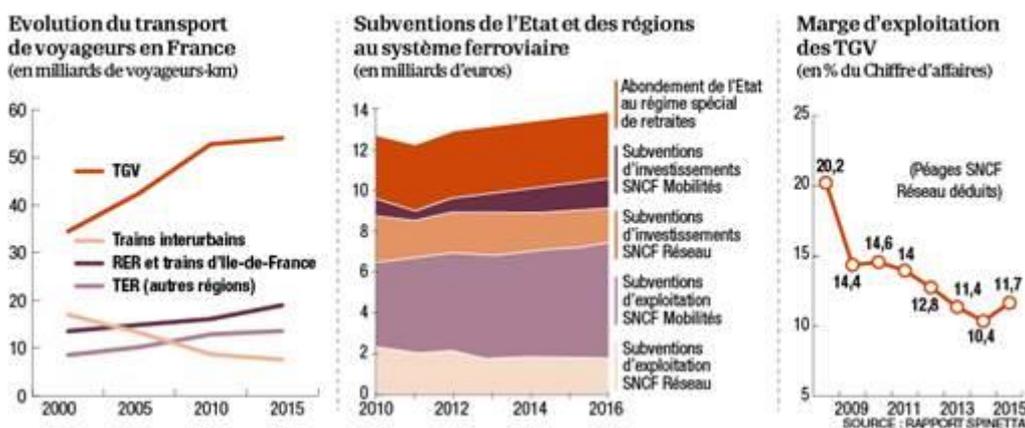
[qu'elle est chez nos voisins](#). Il n'est pas à l'abandon non plus : les concours annuels publics pour le rail représentent 10,5 milliards par an de subventions (hors régime spécial) et d'investissements, une enveloppe en constante augmentation.

Pourtant, les handicaps sont là : dette de 46 milliards d'euros, réseau âgé de 31 ans en moyenne (deux fois plus qu'en Allemagne). Et l'ouverture à la concurrence se profile, un danger pour [une SNCF encore trop peu productive](#).

Au charbon ! Alors courage ! Les politiques doivent lâcher prise sur l'entreprise. Pour Spinetta, cela passe par un changement de gouvernance. Il préconise de raboter l'établissement public (Epic) « de tête » de la SNCF, hypertrophié avec ses 10 000 salariés, pour le cantonner à la stratégie, et d'externaliser le reste. Plus révolutionnaire, le statut des Epic SNCF Réseau et SNCF Mobilités, qui gèrent respectivement les rails et les trains, devrait être abandonné pour en faire des sociétés nationales à capitaux publics. La pérennité de l'entreprise « nécessite une gouvernance claire, des missions définies, des circuits de financement transparents... ». Ce nouveau statut aurait l'avantage d'interdire à la SNCF de produire de la dette qu'elle ne saurait amortir. Fini aussi de tergiverser avec des critères de performance définis par le régulateur des Transports, l'Arafer.

Les élus locaux doivent aussi cesser de réclamer « leur » gare TGV. La SNCF en arriverait à une « gestion rationnelle ». Tautologique ? Non... On part de tellement : à cause des exigences des barons locaux, avalisées par l'exécutif, Patrick Jeantet, le patron de SNCF Réseau, démarre chaque année son budget avec 1,5 milliard d'euros de frais financiers à sortir !

### Un système au bord de l'asphyxie financière



« **Le réseau est vivant.** Nos vies ont changé, les agglomérations ont grossi, les campagnes sont moins densément peuplées, les voitures se sont multipliées. Bien sûr qu'il faut réévaluer le réseau »

Pour les régions aussi, l'heure des responsabilités a sonné. « Le rapport n'appelle pas, comme je l'ai lu, à fermer 4 000 km de lignes, se défend Jean-Cyril Spinetta. Il appelle à concentrer les investissements plutôt sur les abords d'agglomération et l'Ile-de-France, là où les transports sont saturés ». Mais les collectivités locales doivent être honnêtes et évaluer les gains socio-économiques de chaque portion de rail, en ayant en tête (révolution !) que les gains doivent être supérieurs aux coûts : sur certaines lignes, moins de 5 trains roulent par jour). Et 2 % des déplacements ont lieu sur 45 % du réseau, coûtant 1,7 milliard d'euros de subventions par an ! « Le réseau est vivant. Nos vies ont changé, les agglomérations ont grossi, les campagnes sont moins densément peuplées, les voitures se sont multipliées. Bien sûr qu'il faut réévaluer le réseau », commente Yves Crozet, économiste des transports.

La SNCF avait commandé deux audits à l'Ecole polytechnique de Lausanne, en 2005 et 2011. Ils estimaient à 13 000 km les lignes françaises à pertinence douteuse... Conséquence : des TER sursubventionnés où, dans le meilleur des cas, les voyageurs paient 30 % du coût réel en achetant leur billet ! [Le récent rapport Duron sur les infrastructures de transports](#) préconisait des solutions alternatives : bus ou navettes à hydrogène sur les rails... Et si la responsabilité politique était d'innover plutôt que de se cramponner à un service ruineux et sous-utilisé ?

**Relation œdipienne.** Evidemment, les syndicats sont attendus au tournant. « Le statut des cheminots, tabou social français, sera mis sur la table dans le cadre de la future réforme de la SNCF », a assuré, jeudi matin, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux. Pas ses rigidités (sur les horaires de travail, la polyvalence des salariés, les règles de repos...), il est, sans ambiguïté, un facteur de surcoût pour la SNCF. Mais le patron, Guillaume Pepy, se souvient encore de sa tentative de le dépoussiérer il y a un an et demi : François Hollande lui avait planté un couteau dans le dos, mettant au dernier moment son veto.

« L'Etat va devoir assumer sans trembler de ne plus subventionner l'entreprise à hauteur de 40 000 euros par an et par salarié », calcule l'économiste des transports Yves Crozet. Le rapport propose la fin du statut, mais seulement pour les futurs embauchés. Et n'évoque même pas une retouche du régime spécial de retraite !

Pourtant, d'autres lignes rouges syndicales y figurent, comme le transfert obligatoire des salariés vers les futurs concurrents privés reprenant une ligne. « Ce n'est pas à moi de dire si cela passerait bien socialement, répond calmement Jean-Cyril Spinetta. Là encore, aux cheminots de se montrer responsables. » D'autant que, dans la balance, pourrait figurer la reprise d'une partie de la dette par l'Etat, réclamée de longue date par les mêmes syndicats. Demanderont-ils le beurre et l'argent du beurre ?

Yves Crozet prévient néanmoins : les réticences ne seront pas seulement politiques et syndicales mais aussi culturelles. « Notre relation à la SNCF est œdipienne. La SNCF est comme une mère. On lui doit tout, on lui reproche tout. On veut bien la critiquer mais on n'accepte pas que quiconque y touche ».

**Dette SNCF: un risque à 20 milliards pour le contribuable //**

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/dette-sncf-risque-a-20-milliards-contribuable-143442>

**Richard Dujardin (Transdev): « Le système ferroviaire français est un bel outil mais il n'est pas pérenne » //** <https://www.lopinion.fr/edition/economie/richard-dujardin-transdev-systeme-ferroviaire-francais-est-bel-outil-143449>

**Réforme des statuts : le modèle efficace d'Orange //**

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/reforme-statuts-modele-efficace-d-orange-143443>

**Emmanuelle Ducros**

**LE FIGARO – 16/02/2018**

**10 Réforme de la SNCF: huit mesures chocs pour remettre le transport ferroviaire sur la bonne voie**



**Le rapport de la mission Spinetta remis jeudi matin au premier ministre compte 43 recommandations. Voici les plus marquantes.**

## **1. La fin du recrutement au statut des nouveaux cheminots**

Le [rapport Spinetta](#) souligne que «ne plus alimenter un régime qui pèse sur les coûts de l'entreprise, sur son dynamisme et sur l'emploi» est une solution. «Ne pas évoluer c'est se condamner à voir disparaître progressivement les embauches, celles au statut comme les autres». À l'heure actuelle le groupe ferroviaire SNCF emploie 160.000 salariés dont 130.000 au cadre permanent c'est-à-dire «au statut». Les autres sont des contractuels.

## **2. Un plan de départs volontaires**

Malgré les efforts de reclassement interne réalisés par la SNCF, «l'entreprise subit des coûts d'excédent d'effectifs qu'elle gère tant bien que mal [...], le statut lui interdisant de recourir à des procédures de ruptures collectives». «La SNCF doit pouvoir recourir pendant deux ans à la procédure de plan de départs volontaires». Les effectifs concernés pourraient sans doute être d'environ 5000 personnes. Ce qui pourrait représenter un gain de compétitivité rapide.

## **3. Les deux branches de la SNCF deviennent des sociétés anonymes**

«Le statut d'Épic (établissement public à caractère industriel et commercial) de SNCF Mobilités ne semble pas pouvoir être maintenu au-delà de l'ouverture à la concurrence de l'ensemble de ses activités», souligne le rapport en rappelant les procédures de la Commission européenne à l'encontre du gouvernement français concernant France Télécom, EDF et La Poste. L'établissement public industriel et commercial deviendrait «une société nationale à capitaux publics détenue en totalité par l'État». Transformer [SNCF Réseau](#) en société nationale à capitaux publics lui interdirait pour l'avenir de reconstituer une dette non soutenable en imposant le respect d'un ratio de marge opérationnelle sur dette nette réduite par rapport à la règle d'or actuelle.

## **4. Les petites lignes doivent faire l'objet d'une évaluation**

Sur un tiers du réseau ferroviaire, le trafic moyen n'est que de 13 trains par jour. Sur les 200 lignes classées dans cette catégorie, un quart compte plus de 50 voyageurs par train. Or leur coût annuel s'élève à 1,7 milliard d'euros. Le rapport préconise un état des lieux de ce réseau et de faciliter la procédure juridique pour fermer des lignes.

## **5. Développer le trafic TGV**

Recentrer le trafic TGV sur les seules lignes à grande vitesse serait économiquement performant mais rendrait son application difficile et financièrement coûteuse. Le rapport propose une refonte de la tarification. Le coût des péages pourrait être proportionnel au chiffre d'affaires réalisé sur la ligne et modulé selon les segments de marchés. Sur les lignes de TGV non rentables, un «conventionnement» pourrait être envisagé. Il serait financé par une taxe de péréquation ou par les régions concernées.

## **6. L'ouverture à la concurrence: une opportunité**

[L'ouverture à la concurrence](#) pourrait être progressive à partir de 2019. Les services de transport d'intérêt régional pourraient être mis en concurrence à partir de 2023. Jusqu'à cette échéance, l'attribution directe à la SNCF resterait la règle, les régions pouvant par exception attribuer une partie des services à un nouvel entrant en procédant par appel d'offres.

## **7. Deux options pour traiter la dette**

La dette (de 45 milliards d'euros) pourrait être traitée dans le cadre d'un «transfert unique qui ne pourrait sans doute pas être réalisé par opération de marché et devrait être décidé par une loi». Deuxième possibilité: un «transfert progressif sur plusieurs années». Quel que soit le scénario, la dette de l'entreprise serait immédiatement incorporée à la dette publique. «Le traitement de la dette exprimerait la confiance de l'État en l'avenir du secteur ferroviaire et sa détermination à s'engager en faveur d'un projet ambitieux pour la modernisation du réseau.»

## 8. Filialiser Fret SNCF

Créer une filiale pour loger [Fret SNCF](#), l'activité de transport de marchandises endettée à hauteur de 4,3 milliards d'euros en 2016) «s'inscrit dans une perspective de normalisation». Pour y parvenir une recapitalisation pourrait être envisagée. Le préalable est un retour à l'équilibre.

[Valérie Collet](#)

## LE MONDE – 16/02/2018

### 11 Carlos Ghosn reconduit à la tête de Renault, Thierry Bolloré devient numéro deux



**L'Etat-actionnaire insistait de longue date pour voir nommer un directeur général adjoint groupe, possible successeur de l'emblématique patron de l'ex-Régie.**

Le conseil d'administration de Renault s'est prononcé, jeudi 15 février, pour le renouvellement du mandat du PDG, Carlos Ghosn. Soulignant les « *résultats exceptionnels* » obtenus par l'entreprise, qui doit diffuser, vendredi, ses comptes pour 2017, le conseil lui a donc « *renouvelé sa pleine confiance* ». Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Ghosn sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 15 juin.

« *Trois objectifs prioritaires* » lui ont été fixés pour les prochaines années :

- Piloter les enjeux stratégiques du plan "Drive the Future", dont le terme opérationnel est fixé à 2022 ;
- Engager les étapes décisives permettant de rendre l'Alliance [Renault-Nissan] pérenne ;
- Renforcer le plan de succession à la tête du groupe Renault.

Alors que sa rémunération avait constitué dans le passé un sujet de conflit, M. Ghosn a accepté une diminution de son salaire, a, en outre, annoncé le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire. « *Désormais, cela nous donne les meilleures conditions pour préparer la prochaine assemblée générale* » du 15 juin, a-t-il ajouté.

### Equilibres complexes

M. Ghosn, qui dirige Renault depuis 2005 et aura 64 ans en mars, [a de son côté décidé « de nommer Thierry Bolloré aux fonctions de directeur général adjoint groupe, à compter du 19 février 2018 »](#). Agé de 54 ans, cousin éloigné de l'industriel Vincent Bolloré, il est arrivé chez Renault en 2012 après une carrière internationale, dont plusieurs postes en Asie, pour le manufacturier de pneumatiques Michelin et l'équipementier Faurecia. Il était jusqu'ici directeur délégué à la compétitivité.

L'Etat, qui détient 15,01 % du capital de Renault et 21,93 % des droits de vote, insistait de longue date pour créer ce poste de numéro deux. Celui-ci aurait vocation à succéder ultérieurement à M. Ghosn.

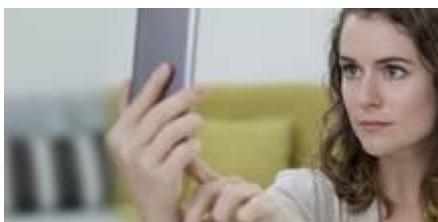
Mais cette place n'est pas une garantie de devenir le numéro un d'un groupe aux équilibres complexes, entre intérêts français et japonais.

Le gouvernement n'avait pas caché sa volonté de voir un Français nommé à ce poste. Il s'inquiète notamment pour la pérennité de l'alliance et son ancrage hexagonal, dans la perspective de l'après Ghosn.

Le conseil d'administration a aussi décidé de proposer Pierre Fleuriot – président de Crédit suisse France pendant sept ans jusqu'en 2016 – et Thierry Derez – PDG de l'assureur Covéa – comme administrateurs indépendants, en remplacement de Marc Ladreit de Lacharrière et de Thierry Desmarest.

## LA TRIBUNE – 16/02/2018

### **12 La Soc Gen ose la reconnaissance biométrique faciale pour ouvrir un compte**



Un selfie dynamique (en bougeant la tête) pour s'authentifier : c'est la nouvelle solution proposée par la Société Générale aux nouveaux clients

souhaitant ouvrir un compte. La banque utilise la technologie de reconnaissance faciale d'Idemia (issu de la fusion d'Oberthur Technologies et Morpho).

**La Société Générale propose une solution innovante d'authentification par biométrie faciale, qui respecte à la fois les règles anti-fraude et la protection des données personnelles, validée par la CNIL. La banque a recours à la technologie du français Idemia, utilisée pour le passage aux frontières.**

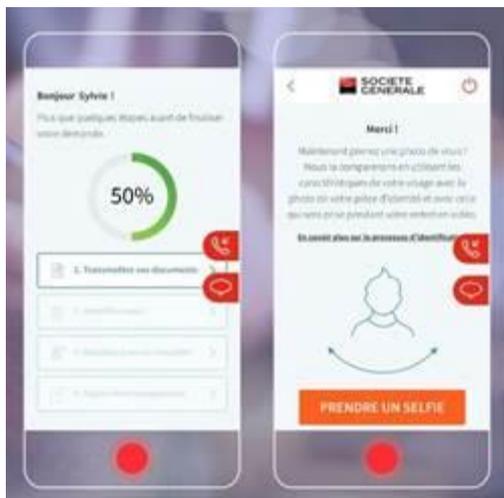
Un simple *selfie* pour ouvrir son premier compte bancaire, à distance, sans se rendre en agence ? La proposition a de quoi séduire la génération née à l'ère du numérique et qui ne se sépare jamais de son smartphone. La Société Générale a dévoilé ce jeudi une nouvelle solution innovante d'authentification par biométrie faciale pour ouvrir un compte, « *une première technologique et réglementaire* » a mis en avant son partenaire Idemia (né de la fusion d'Oberthur Technologies et de Morpho, ex-Safran Identity & Security). « *C'est la première fois en France qu'une banque permet l'ouverture d'un compte à distance sans versement obligatoire en utilisant la reconnaissance biométrique faciale par selfie dynamique pour identifier le futur client* » se félicite la banque.

La Société Générale est en effet la première banque en France à obtenir l'accord de la CNIL pour déployer cette technologie dans le respect de la protection des données personnelles : la banque et son partenaire ont pris un certain nombre d'engagements. *Ainsi, « les photographies, les pièces d'identité et les données biométriques sont **supprimées automatiquement** des serveurs du prestataire intervenant dans le cadre de ce dispositif, dès la clôture de la comparaison biométrique, une fois que le fichier de preuve est transmis à la Société Générale* » comme il est indiqué dans la [décision](#) de la CNIL.

La banque s'engage à ne réaliser aucune comparaison biométrique en dehors de ce processus d'entrée en relation. Et si le prospect décide d'interrompre le processus, les données sont purgées.

## Comment ça marche ?

Le futur client, qui a choisi son offre et son agence au préalable en ligne ou sur l'appli, doit d'abord envoyer ses justificatifs et pièces d'identité, photographiés ou scannés, qui sont contrôlés en temps réel par les algorithmes d'Idemia qui fournissent un score de vraisemblance.



Il prend ensuite un « *selfie dynamique* », un autoportrait sous différents angles, en bougeant la tête afin de prouver qu'il ne s'agit pas d'une photo, ce qui permet de capter les données biométriques en 3D. La comparaison avec la photo de la pièce d'identité permet d'établir un score de probabilité de correspondance.

L'opération prend une dizaine de minutes et se poursuit, dans la foulée ou lors d'un rendez-vous programmé, par un tchat vidéo avec un « vrai » conseiller d'une des plateformes de relation client de la Société Générale, à Lyon ou à Marseille, au cours duquel est réalisée une deuxième vérification biométrique. Après les vérifications habituelles (interrogations des bases de données Banque de France), le contrat est envoyé et peut être signé à distance électroniquement. Le client a accès à son Iban sous 24 heures.

Des startups comme les néobanques N26 en Allemagne et [Atom Bank au Royaume-Uni](#) proposent l'ouverture de compte en visio, avec un selfie, mais il ne s'agit pas de contrôle biométrique : « *L'œil humain n'est pas le plus exercé pour effectuer ce type de contrôle* » a objecté Bertrand Cozzarolo, le directeur adjoint clients, distribution, marketing de la SG en France. Les performances de cette opération d'authentification par biométrie faciale seraient 10 fois supérieures aux capacités de reconnaissance humaine « *C'est une technologie éprouvée, la même est utilisée pour le passage aux frontières, nous travaillons pour le FBI aux États-Unis* » a fait valoir Mehdi Elhaoussine, responsable des institutions financières chez Idemia.

Ses algorithmes de reconnaissance faciale sont reconnus mondialement : Idemia fait valoir qu'il « *occupe la première place du Face Recognition Vendor Test selon le NIST* » l'Institut national des normes et de la technologie, agence américaine en charge d'établir les standards avec l'industrie.

L'ex-OT-Morpho est un partenaire de longue date de la banque, avec lequel elle a lancé la [carte bancaire à code cryptodynamique](#) (renouvelé chaque heure sur un mini écran au dos de la carte), qui a rencontré un vif succès : payante, elle a été écoulee à 300.000 exemplaires depuis son lancement en un an.

## Digitalisation du parcours client

Cette identification biométrique en temps réel remplace le premier versement, exigé traditionnellement pour toute ouverture de compte à distance. Le Code monétaire et financier impose en effet aux établissements de crédit au moins deux mesures de vigilance complémentaires lorsque l'ouverture de

compte n'a pas lieu en agence : une pièce justificative supplémentaire, une vérification de la copie du document officiel par un tiers indépendant ou bien un premier paiement. Ce qui suppose d'avoir déjà un compte bancaire. Un casse-tête pour un jeune procédant à sa première ouverture de compte. « *La moitié des personnes qui poussait la porte digitale de la banque ne pouvait aller au bout de la démarche, car il faut déjà un compte* », a observé Bertrand Cozzarolo.

La nouvelle solution vise en particulier cette clientèle des jeunes, mais pas seulement - il faut être majeur et résident, titulaire d'un titre de séjour. La Société Générale, certes première banque des étudiants, perd des clients en net sur le marché des particuliers (tandis que sa filiale en ligne Boursorama a augmenté de 30% sa base de clients l'an dernier), comme la plupart des grandes banques commerciales. Ce lancement ne concerne que la banque de détail de la Société Générale en France, Boursorama, qui réalise toutes ses ouvertures de compte à distance, demande un premier virement. « *En lançant la biométrie faciale, on se rend plus conquérant. Dans un monde ouvert, la mobilité bancaire est une donnée, il faut s'adapter, anticiper, être agile* » a plaidé Laurent Goutard, le directeur de la banque de détail en France.

Cette authentification à distance participe aussi de sa démarche de digitalisation croissante des parcours clients : la banque va fermer une centaine d'agences cette année (le réseau sera ramené à 1.700 en 2020) et n'aura bientôt plus de service de caisse dans ses agences. La banque espère ainsi initier 30% des ouvertures de comptes en ligne d'ici à 2020 contre 10% actuellement.

Selon une enquête réalisée par Ipsos pour la banque en janvier, 51% des Français jugent « *utile* » la technologie de reconnaissance faciale (moins que l'empreinte digitale, 71%), même s'ils sont conscients des dérives possibles et sont 43% à la juger intrusive.

[Delphine Cuny](#)

## LE MONDE – 16/02/2018

### **13 Radio France : le CSA choisit une procédure plus transparente**



**L'autorité de régulation désignera le successeur de Mathieu Gallet à la tête de la radio publique au plus tard le 14 avril.**

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a fait le choix d'une transparence inédite pour nommer [le remplaçant de Mathieu Gallet](#), PDG de Radio France, au plus tard le 14 avril. Une façon de répondre aux critiques de ceux qui ont jugé les procédures de nomination, notamment celle de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions, trop opaques. Certains avaient alors regretté que le nom de tous les candidats ne soit pas connu, pas plus que le contenu de leur projet stratégique et que les auditions ne soient pas retransmises.

Dans un communiqué diffusé mercredi, le CSA, qui a révoqué M. Gallet après sa condamnation pour des faits de favoritisme, à l'époque où il présidait l'Institut national de l'audiovisuel, a précisé le calendrier : les candidatures sont à envoyer entre le 15 février et le 16 mars. « *Le Conseil procédera à l'ouverture des enveloppes le 21 mars 2018, et établira au plus tard le 4 avril 2018 la liste des candidats auditionnés. Les auditions auront lieu au cours de la semaine du 9 au 13 avril 2018* ».

Cette fois-ci, « *la liste des candidatures recevables sera publiée, ainsi que les projets stratégiques relatifs à ces candidatures* », a annoncé l'autorité de régulation. Cet ajustement avait déjà été appliqué en 2017, lors de la nomination de la présidente de France Médias Monde, Marie-Christine Saragosse qui, hasard des choses, [a vu mardi son second mandat annulé](#), en raison d'un oubli de déclaration de patrimoine et d'intérêt.

### **Une partie des auditions retransmise**

La plus grande nouveauté réside dans la retransmission, en vidéo, d'une partie des auditions : celle au cours de laquelle les aspirants font une présentation, d'environ une heure, à l'oral, devant les membres du collège. En revanche, la seconde heure, consacrée aux questions et réponses, restera à huis clos, « *compte tenu de la décision du Conseil constitutionnel du 27 juillet 2000* ».

En effet, comme l'a régulièrement souligné le CSA, le Conseil constitutionnel a estimé que, si ces auditions étaient retransmises, « *l'entière liberté de parole, tant des candidats que des membres du Conseil eux-mêmes* », ne serait plus assurée, et le « *respect de la vie privée des personnes concernées* » pourrait être menacé. Le CSA a tout de même décidé de rendre public l'exposé d'introduction des candidats.

Le CSA cherche d'autant plus à ouvrir ses portes qu'il reste visé par une plainte des syndicats CFDT Médias et CGC Audiovisuel concernant la nomination de M<sup>me</sup> Ernotte. L'autorité a fait l'objet d'une demande de documents à ce sujet, le 20 décembre, selon *Le Canard enchaîné*. Les critiques sur cette procédure ne sont pas nouvelles : les syndicats avaient déjà déposé en 2015 une première plainte classée sans suite et un recours au Conseil d'Etat, rejeté en février 2016.

### **Une phase de turbulences exceptionnelles**

Afin de prévenir les reproches, l'autorité avait déjà rendu moins opaque la procédure pour la présidence de France Médias Monde, en 2017. Tout en soulignant que rendre public le nom de tous les prétendants risquait de décourager certains candidats : s'ils étaient déjà en poste et n'étaient pas finalement désignés par le CSA, ils risqueraient d'être fragilisés dans leurs entreprises. D'ailleurs, personne ne s'était proposé pour briguer le poste de M<sup>me</sup> Saragosse, seule en lice. A l'époque, certains avaient toutefois relevé que son bilan avait peut-être dissuadé les compétiteurs.

Les modalités choisies par le CSA pour Radio France – où le doyen du conseil d'administration Jean-Luc Vergne assurera l'intérim à partir du 1<sup>er</sup> mars – dissuaderont-elles les candidatures d'envergure ? Le déroulement de la procédure le dira. L'importance de l'entreprise de radio publique aiguise traditionnellement les convoitises. Même si le secteur de l'audiovisuel public connaît actuellement une phase de turbulences exceptionnelle, avec deux postes vacants et une réforme « *profonde* » promise par le président de la République Emmanuel Macron, mais pas encore explicitée.

Le contexte est particulier : pendant la campagne présidentielle, M. Macron avait annoncé son intention de mettre fin à la nomination par le CSA, au motif que l'autorité de régulation ne pouvait pas à la fois nommer et contrôler les présidents de l'audiovisuel public. La solution consistant à changer rapidement cette règle par le vote d'une « *petite loi* » a finalement été abandonnée. Mais le mode de nomination devrait être modifié lors d'une loi sur l'audiovisuel public prévue par l'exécutif fin 2018. Les désignations des successeurs de M. Gallet et M<sup>me</sup> Saragosse devraient donc être les dernières effectuées par le CSA.

Par [François Bougon](#) et [Alexandre Piquard](#)

**⋮ SOCIAL**

**LE PARISIEN – 16/02/2018**

## **14 Dans un climat tendu, 1 000 agriculteurs vont être reçus à l'Élysée**



Les agriculteurs ont multiplié les blocages ces dernières semaines, notamment contre la réforme des zones défavorisées.

### **Environ 1 000 agriculteurs de la «nouvelle génération» vont être reçus la semaine prochaine par Emmanuel Macron à l'Élysée.**

Alors que ces dernières semaines ont été rythmées par des blocages à répétition, surtout en Occitanie, les agriculteurs vont être reçus par Emmanuel Macron en grande pompe, jeudi prochain, à l'Élysée, à deux jours du début du Salon de l'agriculture, le 24 février. Environ 1 000 jeunes agriculteurs seront invités.

#### **Une «réception de la nouvelle génération»**

Les préfets ont été priés par l'Élysée de choisir chacun une dizaine d'agriculteurs de moins de 35 ans et installés l'an dernier pour les inviter à cette «réception de la nouvelle génération agricole».

«Ils seront représentatifs de toutes les productions et de toutes les régions et comprendront autant de femmes que d'hommes», a précisé l'Élysée pour qui cette «génération Y de l'agriculture devra relever l'ambition de faire de la France le pays où on mange le mieux, le plus sainement et le plus durablement».

#### **Un climat tendu**

Emmanuel Macron devra, surtout, rassurer cette génération d'agriculteurs inquiète. Ces dernières semaines, des manifestations agricoles ont été organisées, avec la [mise en place de blocages](#), contre la réforme de la carte des zones défavorisées qui donnent droit à des aides financières. Ailleurs, surtout à l'Ouest, ce sont [des centres commerciaux qui ont été bloqués](#) par les agriculteurs pour mettre la pression sur la grande distribution alors que l'heure est aux négociations commerciales.

#### **Une nouvelle carte des zones défavorisées**

Concernant la réforme de la carte des zones défavorisées, la nouvelle carte qui doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 devait être présentée ce jeudi, mais le ministère a finalement décidé que le ministre Stéphane Travert allait d'abord la présenter au président de la République et qu'elle ne serait pas publiée avant d'avoir été validée par la Commission européenne.

#### **Un changement de modèle à venir ?**

Lors de sa visite au Salon de l'Agriculture, passage obligé pour les présidents de la République, l'exécutif a prévu d'annoncer [son plan pour le développement de la filière bio](#) et pourrait également annoncer des mesures pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Lors de ses vœux aux agriculteurs le 26 janvier en Auvergne, le chef de l'Etat leur avait assuré que l'agriculture française [pouvait retrouver «le printemps»](#) en changeant de modèle pour privilégier la

qualité et l'ouverture sur le monde et promis un plan d'investissement de 5 milliards d'euros, dont la répartition reste à définir.

## Un projet de loi pour mieux rémunérer les producteurs

Le gouvernement a également présenté fin janvier [un projet de loi sur l'alimentation destiné à mieux rémunérer les producteurs agricoles](#) dans leurs négociations avec les industriels et les distributeurs et à interdire aux distributeurs la vente à perte et les promotions excessives sur les produits alimentaires.

**::: INTERNATIONAL**

L'OPINION – 16/02/2018

## 15 Un Traité du Quirinal pour une nouvelle relation franco-italienne



Emmanuel Macron et Paolo Gentiloni, à Rome le 11 janvier 2018

### Macron et Gentiloni veulent tourner la page d'une année 2017 tendue

Six sages ont été nommés par Paris et Rome pour bâtir le socle de relations plus approfondies et plus systématiques entre la France et l'Italie. L'Europe est également au cœur du projet.

Un pacte pour donner une nouvelle impulsion à la relation franco-italienne. L'idée avait été évoquée pour la première fois lors du sommet franco-italien de Lyon en septembre 2017 et confirmée lors de la visite d'Emmanuel Macron en Italie, en janvier. Elle prend désormais corps, avec l'annonce d'une première réunion vendredi à Rome, en présence de Nathalie Loiseau, ministre chargée des Affaires européennes. Ce chantier se veut le pendant du [Traité de l'Elysée, signé il y a cinquante-cinq ans entre la France et l'Allemagne](#) pour sceller leur réconciliation, et que le Président et la chancelière comptent « réactiver » cette année.

Entre la France et l'Italie, la question n'est pas de surmonter une rivalité séculaire mais à tout le moins de mettre un terme aux tensions de l'année 2017, marquées par les [bisbilles autour de la renationalisation des chantiers navals de Saint-Nazaire](#) ou encore les désaccords sur le dossier de l'immigration. « Les deux pays sont trop conscients de leurs liens étroits et de leurs intérêts réciproques, pour ne pas surmonter leurs divergences ponctuelles », écrivait, il y a quelques jours, le quotidien économique *Il Sole 24 ore*. Signe d'un changement de temps, le Medef et son équivalent italien, Cofindustria, ont organisé fin janvier un forum économique à Rome, où Bruno Le Maire a fait le déplacement.

**Incertitude électorale.** Outre leurs intérêts économiques communs, Emmanuel Macron et le Premier ministre italien Paolo Gentiloni ont les yeux tournés vers l'Europe et sa refondation. Le Traité du Quirinal (du nom de l'« Elysée italien ») se place clairement dans cette perspective et dessine un axe franco-italien susceptible d'équilibrer la relation franco-allemande. Tout dépendra toutefois de la volonté politique, surtout côté transalpin. Même si la dynamique est lancée, les incertitudes pèsent sur [le vote](#)

[italien du 4 mars](#). La confiance dans l'Europe, qui s'exprimera ou non dans les urnes, pourrait peser sur le succès de l'opération.

Six « sages » ont été nommés de part et d'autre pour mener à bien le projet. Côté italien : Franco Bassanini, ex-ministre et conseiller de Paolo Gentiloni, Marco Piantini, conseiller pour les affaires européennes et Paola Severino, rectrice de l'université Luiss de Rome. Côté français, Sylvie Goulard, ancienne conseillère de Romano Prodi et ex-ministre des Armées, actuellement sous-gouverneure à la Banque de France, aux côtés de l'universitaire et recteur d'Ile-de-France Gilles Pécout et Pascal Cagni, ex-patron d'Apple Europe, [à la tête de l'agence Business France](#), qui apportera son regard en matière d'innovation, notamment numérique.

Ce Traité du Quirinal devra être signé lors de la prochaine rencontre bilatérale entre les deux pays, prévue entre septembre et novembre. D'ici là, les six personnalités passeront en revue de nombreux champs de coopération possibles, de la culture à l'éducation, en passant par la recherche et surtout le développement économique et industriel.

[Catherine Dabadie](#)

## LES ECHOS – 16/02/2018

### **16 A Munich, les dirigeants se penchent sur les risques de « conflit majeur »**



Vendredi le diplomate Wolfgang Ischinger donnera une nouvelle fois le coup d'envoi de la conférence sur la sécurité de Munich 2018 qu'il préside. Cette année encore, de très nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, des PDG, des experts se sont donné rendez-vous dans la capitale de la Bavière.

**Une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'une quarantaine de ministres se réunissent à Munich pour la traditionnelle conférence sur la sécurité.**

L'heure de l'Europe a-t-elle enfin sonné ? Entre une Amérique de Donald Trump [prompte à détruire l'ordre libéral](#) que les Etats-Unis ont voulu construire après la deuxième guerre mondiale et une Russie de Vladimir Poutine qui, en annexant la Crimée et en encourageant les indépendantistes russophones dans l'Est de l'Ukraine, a remis en cause pour la première fois depuis 1945 les frontières européennes, rarement depuis lors le monde s'est trouvé confronté à une telle instabilité.

« *L'année dernière, le monde s'est trouvé très près, beaucoup trop près, d'un conflit de grande ampleur* », a affirmé Wolfgang Ischinger, le président de la [Conférence sur la sécurité de Munich](#) . 2018 sera-t-elle l'année des tempêtes ou au contraire d'un retour à des eaux plus calmes ?

#### **Le rôle futur de l'Europe**

Ce vendredi, l'ancien diplomate donne le coup d'envoi de cette conférence qui se tient depuis 1963 dans la ville bavaroise et qui va réunir pendant trois jours quelque 600 participants dont une vingtaine de chefs d'Etat et de gouvernement, une quarantaine de ministres, une cinquantaine de [PDG](#) de grandes entreprises, des experts, des journalistes. [La conférence doit se pencher](#) « *en particulier sur le rôle*

*futur de l'Union européenne comme acteur global et ses relations avec la Russie ainsi qu'avec les Etats-Unis », affirme un communiqué avec une certaine prudence sur ce thème. Car c'est sur la pointe des pieds que l'Europe existe sur la scène internationale.*

Certes, le président français Emmanuel Macron est bien décidé à relancer la construction européenne. Mais l'Europe a dû mal à suivre. L'Allemagne attend toujours l'annonce de son gouvernement d'Angela Merkel. A l'est, la Pologne et la Hongrie se sont éloignées des valeurs européennes. Et l'Union européenne est toujours dans l'incapacité d'adopter une politique étrangère commune.

*« Aussi longtemps que même un petit pays peut bloquer par son veto une décision de politique étrangère, l'Union européenne ne pourra jouer qu'un rôle secondaire pour résoudre les crises internationales »* en particulier en Syrie, a dit au quotidien « Bild » Wolfgang Ischinger. Or les crises ne manquent pas, de la péninsule coréenne en passant par le Moyen Orient jusqu'à l'Europe orientale. Toute étincelle risque de redéclencher un conflit militaire de plus grande ampleur.

### Le recours à la force armée

Le monde, affirme dans un entretien le président de l'IISS (International institute for strategic studies) François Heisbourg, « *a de plus en plus recours à la force armée pour atteindre un but politique* ».

Mais la conférence de Munich se veut un lieu de dialogue. Le président ukrainien Petro Poroshenko devrait croiser le ministre russe des Affaires étrangères Serguei Lavrov. Ou encore les ministres des Affaires étrangères de l'Iran Mohammad Javad Zarif et d'Arabie saoudite Adel al-Jubeir. Sans oublier le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, cerné par « les affaires » dans son pays. Mais peut-être que la plus grande menace sur « l'ordre libéral » vient aujourd'hui des Etats-Unis qui seront notamment représentés par le secrétaire à la Défense James Mattis. Comme l'écrit dans « Foreign Affairs », le professeur de l'université de Princeton John Ikenberry, la menace devait venir de puissances hostiles. « *Or aujourd'hui cette puissance hostile se trouve à la Maison-Blanche* ».

**Jacques Hubert-Rodier**

## LE PARISIEN – 16/02/2018

### **17 Afrique du Sud : un nouveau président pour un pays fracturé**



Cyril Ramaphosa s'est installé ce jeudi dans le fauteuil présidentiel de l'Afrique du Sud.

**L'homme d'affaires Cyril Ramaphosa a succédé au président démissionnaire Jacob Zuma, chassé pour cause de corruption.**

L'ancien syndicaliste et riche homme d'affaires Cyril Ramaphosa s'est installé ce jeudi dans le fauteuil présidentiel de l'Afrique du Sud, après avoir réussi à pousser à la démission Jacob Zuma. Mais il sait que, contrairement à ses prédécesseurs, ce ne sera pas une sinécure. Le plus dur reste à faire car durant les deux décennies écoulées, les successeurs de Nelson Mandela, Thabo Mbeki et Jacob Zuma ont réussi à mettre à genoux l'économie sud-africaine, jadis la plus florissante du continent.

Le chômage frôle les 30 % et frappe un jeune sur deux. Les écarts entre riches et pauvres n'ont jamais été aussi grands. Et s'il n'y avait que cela. La nation arc-en-ciel semble désormais accablée par tous les maux de la terre. Avec 19 000 meurtres par an, la violence atteint des niveaux gravissimes. Les Sud-Africains des classes moyennes et supérieures se sont habitués à vivre derrière de hauts murs coiffés de barbelés qui surprennent les visiteurs étrangers.

Les fermiers sud-africains blancs, qui ne sont que 8,9 % des 56 millions d'habitants, possèdent 73 % des terres agricoles et deviennent la cible de groupes violents à mi-chemin entre gangstérisme et revendication politique. Et pour couronner le tout, la sécheresse entraîne des pénuries d'eau d'une ampleur jamais vue dans des grandes villes comme le Cap.

### **Systeme miné par la corruption**

Le système politique dominé par l'ANC (le parti de feu Mandela) depuis l'écroulement du régime d'apartheid craque de partout. Ses dissensions internes alimentent depuis des années la chronique des journaux et ont fait émerger des partis rivaux qui lui ont infligé des défaites au niveau local. Mais surtout, le système est miné par la corruption érigée en mode de gouvernement.

« Malgré le charisme de Mandela, le régime avait déjà des tares et le héros de la lutte anti-apartheid avait d'ailleurs mis en garde Thabo Mbeki contre la corruption qui touchait son gouvernement ainsi que l'ANC », rappelle Anaïs Angelo, chercheuse spécialisée sur les présidences africaines à l'Université de Vienne (Autriche).

### **Zuma, posture inverse de Mandela**

Alors que Mandela s'appuyait sur une vision politique et morale, ses successeurs, qui sont parvenus au pouvoir au prix de luttes intestines féroces, ont tourné le dos à son héritage. En particulier Jacob Zuma. « Mandela se présentait comme un homme honnête et ouvert à l'égalité hommes-femmes, alors Zuma a voulu compenser son déficit de charisme en jouant de la posture inverse : il a mis en avant son côté patriarcal, son hypermasculinité et le côté guerrier zulu », souligne Anaïs Angelo.

Pour financer son coûteux réseau d'affidés politique, Zuma a mis les finances publiques en coupe réglée, abandonnant des pans entiers de l'économie nationale à des intérêts privés aux pratiques plus que douteuses, comme celles des frères Gupta, des affairistes d'origine indienne. Jadis intouchables, ils sont aujourd'hui visés par la police qui a émis un mandat d'arrêt contre l'un d'eux.

« Je travaillerai très dur pour essayer de ne pas décevoir le peuple sud-africain », a assuré ce jeudi le nouveau président Cyril Ramaphosa. Il ne bénéficiera d'aucun état de grâce.

### **Philippe Martinat**

Vous souhaitant une bonne journée et un excellent week-end.

Bien cordialement,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

